



Procès verbal

POLE ARBITRAGE

Réunion du 07 octobre 2023 - PV N°3

PRESENTS : MM. Jonathan BLONDY (Président) - Benjamin HAUTIER (Secrétaire de séance) - Mme Nathalie LONGUEVILLE - MM. Eric LACOUR (Président du District - partiellement) - Patrick MATTENET (Représentant le Président de l'UNAF24) - Daniel BOCQUIER (partiellement) - José DA SILVA - Victor DELACOUR - Mathieu DE MATOS - Quentin DELANNES - Jean-Marc LALET - Rui Manuel MARTINS PAIS - Bruno RONGIERAS

EXCUSES (motifs) : MM. Quentin BERTHELET - Camille KHAL et Aubin SOLER (raison professionnelle) - José DI PIERRO et Grégory MOREAU (raison familiale) - Patrick BUFFIERE et Gilles THOMAS (raison associative)

OUVERTURE PAR JONATHAN BLONDY

Jonathan BLONDY souhaite la bienvenue aux membres présents et les remercie de prendre une nouvelle fois du temps pour l'arbitrage départemental. Il excuse plusieurs membres retenus par différents motifs.

INFORMATIONS DIVERSES

- Daniel BOCQUIER évoque une rencontre de Coupe du Département, traduite en Commission de Discipline entre l'US JUMILHACOISE et le FC EXCIDEUIL SAINT MÉDARD. La Commission de Discipline demande que trois arbitres soient désignés sur la rencontre de championnat, prévue le 22 octobre prochain. Il serait bon également qu'un rappel du protocole d'après-match, qui n'est plus appliqué, soit fait. Une demande sera faite au secrétariat afin d'adresser un rappel aux arbitres via Notifoot, mais aussi aux clubs.

Daniel BOCQUIER doit quitter la réunion, attendu sur des engagements associatifs au TRELISSAC APFC.

Mutations d'arbitres :

Jean Yves LEVAL, arbitre couvrant le club de l'ALLIANCE DE LA DRONNE, qui officiait auparavant dans le District de Charente Maritime, a décidé d'arbitrer en Dordogne-Périgord pour la saison 2023/2024.

Léo PEREZ a fait part de la possibilité d'une prochaine mutation professionnelle dans le District Pyrénées Atlantiques (64). Jonathan BLONDY prendra attache avec son homologue pour envisager le transfert de dossier.

Demandes d'affectation :

Christophe VIGNERON a émis le souhait de passer Arbitre Assistant Spécifique pour des contraintes professionnelles importantes liées à son métier dans le domaine médical. Suite à échange, la CDA émet un avis favorable, mais se réserve le droit de le désigner en Départemental 3 au centre selon les besoins du Pôle Désignations.

Potentiel détecté :

- Adel DHEMNI a été observé sur la rencontre JS CHÂTEAU L'EVÊQUE / THIVIERS NORD DORDOGNE par Jonathan BLONDY. Cette observation confirme son évolution et le potentiel détecté l'an passé. Il est proposé de présenter Adel DHEMNI en tant que Candidat R3 dans le cadre des passerelles rendues possibles par le Règlement Intérieur de la CRA. La proposition est validée à l'unanimité des présents.

- Sylvain LESSENOT a été observé sur la rencontre MONTPON MENESPLET FC / FC PAYS DE L'EYRAUD par Benjamin HAUTIER. Cette observation confirme un potentiel mais Sylvain doit encore mûrir certains aspects de son arbitrage. Il poursuivra son travail en Départementale 1 avant d'être observé à nouveau dans plusieurs semaines.



Procès verbal

- Théo LE DEVEHAT a été observé sur la rencontre TRELISSAC APFC / CM FLOIRAC en U17 Régional 1 par Victor DELACOUR. Cette observation confirme son évolution et le potentiel détecté l'an passé. Il est proposé de présenter Théo LE DEVEHAT en tant que Candidat JAR dans le cadre des passerelles rendues possibles par le Règlement Intérieur de la CRA. La proposition est validée à l'unanimité.

POINT SUR LES EFFECTIFS

Avant la première FIA, l'effectif renouvelé était de 178 arbitres. Sur les 23 candidats présentés par nos clubs départementaux, 20 ont été reçus à ce jour, 1 est en échec après deux tentatives et 2 arbitres doivent encore passer un rattrapage, excusé pour des motifs professionnels. Le Pôle Arbitrage peut aujourd'hui se féliciter de compter 198 arbitres.

L'objectif des 200 arbitres sera atteint, puisqu'il reste encore deux Formations Initiales en Arbitrage, prévues mi-novembre 2023 et fin-février 2024. Jonathan BLONDY rappelle que le taux de fidélisation est de plus de 80 % chaque été depuis 2020. Cela est à mettre en exergue et souligne l'excellent travail de la CDPA. La proximité et la communication permanente via WhatsApp et le travail estival de relance porte ses fruits.

Enfin, il souligne qu'un joueur issu du sport Adapté du Bergerac Périgord FC a passé avec succès l'examen théorique et fera ses débuts dans l'arbitrage, preuve que tout le monde a sa place dans l'arbitrage, et que l'ouverture envers tous les acteurs du football est totalement possible.

DOSSIERS À TRAITER

Dossier n°1 : licencié n°2543268343 :

Pour rappel, le licencié n°2543268343 a fait l'objet d'une remontée d'information sur son attitude générale lors d'une rencontre de Coupe de Nouvelle Aquitaine, disputée le 16 septembre dernier.

Considérant les différents rapports faisant remonter une attitude détachée,

Considérant les retours techniques, qui sont au contraire positifs de la part des clubs,

Considérant que ce cas de figure n'est pas une récurrence.

A la vue du barème annexé au Règlement Intérieur de la CDA, la commission décide d'appliquer la sanction suivante : **Rappel à l'ordre aux devoirs de sa charge et exclusion du Pôle Promotionnel, en application de l'article V de la circulaire relative au Pôle Promotionnel.**

Mathieu DE MATOS, appartenant au même club que le licencié, ne prend pas part au débat ni au vote.

Dossier n°2 : licencié n°2545043840 :

Pour rappel, le licencié n°2545043840 était désigné sur une rencontre de coupe du Département le dimanche 1^{er} octobre 2023. Il a adressé au responsable des Désignations un message la veille de la rencontre à 20h00, pour informer qu'il ne pouvait pas honorer cette désignation puisqu'il était désigné sur une rencontre de Coupe de France par l'instance régionale.

Considérant que cette information tardive a mis en grande difficulté le Pôle Désignations.

Considérant que les deux désignations étaient déjà en ligne depuis le jeudi précédent la rencontre, et qu'une information au responsable des désignations aurait pu être faite bien en amont,

Considérant que ce cas de figure n'est pas une récurrence.

A la vue du barème annexé au Règlement Intérieur de la CDA, la commission décide d'appliquer la sanction suivante : **Rappel à l'ordre aux devoirs de sa charge.**



Procès verbal

RETOUR SUR LES DIFFÉRENTS STAGES

Séminaire D1/D2/AA :

Le séminaire annuel a été organisé sur les installations de la Chapelle Gonaguet. Très bonne fréquentation de l'effectif concerné. Jonathan BLONDY salue l'excellente ambiance lors de ce rassemblement. Les membres du Pôle Arbitrage faisant partie de cet effectif font remonter une amélioration des relations globales, et moins d'esprit de « clan ». C'est positif et encourageant pour l'avenir.

Le Pôle Arbitrage remercie le club du RC CHAPELLE GONAGUET pour son accueil et les nombreuses attentions apportées aux stagiaires, de même que le District pour la prise en charge du repas du midi.

Point négatif, plusieurs échecs sont à déplorer lors des tests physiques de l'effectif D1 (Christophe BESSON, José DA SILVA, Raphaël MAFFIOLETTI et Bruno RONGIERAS).

Stage D3 :

Organisé au siège du District, quasiment 40 arbitres ont répondu présent, du jamais vu. Le travail fut pertinent avec énormément d'échanges et une vraie satisfaction des participants.

Stage des observateurs :

Le club de LIMENS JSA accueillait le stage à Saint Astier. 10 observateurs étaient présents lors de ce rassemblement. Beaucoup d'échange sont à mettre en avant et une ligne directrice a été émise concernant les observations à venir.

Le Pôle Arbitrage remercie le LIMENS JSA pour l'accueil et les attentions portées aux observateurs durant cette journée de travail studieuse. Quentin DELANNES déplore le fait que les bénévoles du Pôle encadrant la journée, doivent faire les courses pour les repas lors des stages. Déjà occupé par la formation des stagiaires, il estime que ce n'est pas le rôle des bénévoles.

SITUATION DES ARBITRES DÉPARTEMENTAL 1

Lors du rattrapage du test physique organisé le 7 octobre 2023 au matin, José DA SILVA et Bruno RONGIERAS ont échoué lors de leur deuxième essai. En application du Règlement Intérieur de la CDA, ils sont donc remis à disposition du niveau immédiatement inférieur et intégreront l'effectif des arbitres Départemental 2.

Ces modifications de niveau impliquent également une modification dans la répartition des observateurs, puisque Delphin DA SILVA, affecté en début de saison sur le niveau D2 ne pourra observer son fils. Il est donc procédé à une inversion avec Jean Michel RHODDE. Ainsi, Delphin DA SILVA observera en D3 Promotionnels tandis que Jean Michel RHODDE observera en D2.

La situation de l'effectif Départemental 1 inquiète le Pôle Arbitrage. Après plusieurs minutes d'échanges constructifs, les membres parviennent à établir une hiérarchie dans la « procédure d'urgence ». Tout arbitre de Ligue disponible, et non désigné par l'instance régionale, pourra compléter les désignations sur l'échelon D1 en priorité lors des week-ends à flux tendu. Si aucun n'était disponible, le Pôle Désignations ferait appel à des arbitres de niveau Départemental 2, prioritairement Olivier BECK et Pascal GRAULIERE, pensionnaires de l'effectif D1 en 2022/2023.

Benjamin HAUTIER informe que devant les difficultés de désignations du week-end courant, Pascal GRAULIERE a été désigné sur la rencontre PAYS DE MONTAIGNE GURSON / FC FAUX.



Procès verbal

RETOUR SUR LES RÉUNIONS ARBITRES - CLUBS

La réunion organisée à Champcevinel avec les équipes de D1 Seripub Kappa a rassemblé 11 clubs sur 14. Celle organisée à Coulounieix-Chamiers avec les clubs de D2 Karenove, D3 et D4 n'a rassemblé que 20 clubs sur l'ensemble des niveaux. C'est ici qu'il faut arriver à faire mieux, et impliquer davantage de clubs dans ces réunions d'échange très importantes pour poursuivre le rapprochement des familles du football, et mieux se comprendre lors des rencontres.

Le Pôle Arbitrage remercie les clubs de l'AS CHAMPCEVINEL et du CO COULOUNIEIX CHAMIERES pour leur accueil.

Certains clubs régionaux ont émis le souhait de bénéficier de ces mêmes échanges. Devant le fait que ces clubs sont arbitrés par des officiels gérés par une autre instance, en l'occurrence la CRA, la démarche peut être mise en place, mais sans parler de prérogatives techniques ou comportementales des arbitres. Il sera mis en œuvre un temps d'échange autour de la fonction et des lois du jeu.

Un mail sera adressé à la CRA afin de les informer de la démarche qui sera organisée le lundi 30 octobre ou le jeudi 2 novembre. La présence d'un CTRA sera demandée. Le club du SAS NOTRE DAME a accepté de recevoir l'évènement dans son club house.

POLE PROMOTIONNEL

Pour rappel, voici la composition du Pôle Promotionnel 2023/2024 :

- JAD : Paul COLIN BAUW* - Gabin DUROYON – Jules GOMEZ* - Charlie LABADIE* - Manon MERZEAU – Naïm NASSER-ROUSSELIE*.

- Séniors centraux : Christophe DUMONT – Anthony GANDAIS – Sylvain LESSENOT – Nicolas MIGNOT – Xavier MORTASSAGNE – Emeline NIERICHLO.

- Séniors AA : Mikaël DEVOS – Manon THIRANT* - Anne Sophie TINDER.

* *Candidature envisagée sur la saison 2024/2025*

Le premier stage se déroulera le samedi 21 octobre 2023. Mathieu DE MATOS va faire une demande au club de l'ES BOULAZAC pour accueillir les stagiaires sur un format demi-journée ou journée, restant à définir.

Les participants assisteront le soir à la rencontre de Régional 1 opposant l'ES BOULAZAC au FC SAINT MEDARD EN JALLES et pourront débriefer à l'issue avec l'arbitre central de la rencontre.

L'encadrement sera assuré par José DA SILVA, Victor DELACOUR, Nathalie LONGUEVILLE et Bruno RONGIERAS. Jonathan BLONDY sera présent l'après-midi et Mathieu DE MATOS va essayer de se rendre disponible.

ORGANISATION DES COURS DÉCENTRALISÉS

Les premiers cours décentralisés approchent puisqu'ils se dérouleront fin octobre.

Vendredi 20 octobre - Agonac (salle à confirmer) et Creysse (salle à confirmer).

Vendredi 27 octobre - Escoire, Saint Vincent de Connezac (à confirmer) et Sarlat.

Victor DELACOUR se rapprochera de Grégory MOREAU pour obtenir la mise à disposition du club house de Creysse le vendredi 20 octobre.

Aubin SOLER s'occupera de valider la salle d'Agonac.

Bruno RONGIERAS se rapproche du club de l'US SAINT VINCENT DE CONNEZAC afin de valider la réservation de la salle de cours. En cas d'impossibilité à Saint Vincent de Connezac, une demande sera adressée à l'AS NEUVIC SAINT LÉON pour bénéficier de la salle de Saint Léon sur l'Isle.



Procès verbal

La répartition des formateurs sera la suivante :

Agonac : Nathalie LONGUEVILLE et Aubin SOLER

Creyse : Victor DELACOUR, Pascal GRAULIERE et Grégory MOREAU

Escoire : Quentin DELANNES

Saint Vincent de Connezac : Victor DELACOUR, Pascal GRAULIERE et Bruno RONGIERAS.

Sarlat : Quentin BERTHELET, Jonathan BLONDY, Mathieu DE MATOS et José DA SILVA

Le contenu pédagogique va être finalisé par Quentin DELANNES et Victor DELACOUR.

INFORMATIONS DIVERSES

La Formation des arbitres bénévoles de clubs est prévue le vendredi 13 octobre dans les locaux du District Dordogne Périgord. 24 dirigeants sont inscrits à ce jour, ce qui est très positif.

Les clubs ont demandé à bénéficier d'une nouvelle session de formation des arbitres assistants bénévoles comme lors de la saison 2021/2022. Cette formation sera organisée le samedi 4 novembre 2023 dans les locaux du District.

Les échanges de désignation avec les départements voisins de Charente (16) et du Lot et Garonne (47) sont à programmer. Jonathan BLONDY va revenir vers les Présidents de CDA concernés.

Plusieurs sensibilisations dans des clubs ont été planifiées, notamment dans les clubs de THIVIERS NORD DORDOGNE, de l'AS NEUVIC SAINT LÉON et du PRIGONRIEUX FC. Des visites ont été faites récemment dans les clubs du FC PÉRIGORD CENTRE, du BERGERAC PÉRIGORD FC et du FC PAYS DE L'EYRAUD.

PAROLE A ERIC LACOUR, PRÉSIDENT DU DISTRICT

Eric LACOUR informe qu'il vérifiera ce qui était prévu concernant les courses lors du stage des observateurs.

Il se réjouit des 20 arbitres reçus en FIA en ce début de saison, et exprime sa tristesse de voir José DA SILVA et Bruno RONGIERAS échouer au test physique.

Il confirme la disponibilité du District le samedi 4 novembre pour la formation des arbitres assistants bénévoles.

Suite au questionnement du Pôle Arbitrage autour de la CRA et notamment autour des désignations, il évoque que le recrutement des salariés, notamment celui en charge des désignations, n'est pas acté à ce jour, des informations qu'il a pu recevoir. Béatrice MATHIEU assure, comme elle le peut, les désignations Seniors en attendant ce recrutement.

Jonathan BLONDY interroge Eric LACOUR sur les dysfonctionnements des modules Compétitions et Désignations. La FFF, par l'intermédiaire de son Président, a mis l'ensemble du service informatique sur ce sujet pour résoudre les problèmes les plus urgents et a également fait appel à une société externe pour analyser les causes et les identifier afin d'améliorer l'outil et de trouver une issue rapide à ce problème.

Eric LACOUR quitte la séance, attendu sur un autre évènement.



Procès verbal

PAROLE A L'UNAF

Patrick MATTENET représente Patrick BUFFIÈRE, Président de l'UNAF 24, retenu sur le congrès de l'UNAF Nationale à Vichy ce week-end. Il se réjouit d'être une nouvelle fois présent aux côtés du Pôle Arbitrage.

En cas d'absence lors des réunions organisées par l'UNAF24, il est important que la CDA ou le représentant des arbitres au Comité Directeur soient représentés. Les personnes mandatées seront toujours les bienvenues et accueillies à bras ouverts.

Jonathan BLONDY lui répond que des oublis de réponse notamment ont pu arriver et que chacun des concernés en assume la pleine responsabilité, et qu'un soin sera apporté à l'avenir afin d'être représenté en cas d'absences. Il confirme par ailleurs que c'est toujours un pur plaisir pour le Pôle Arbitrage de s'associer aux événements de l'UNAF et de travailler main dans la main.

Quentin DELANNES demande à Patrick MATTENET s'il a des nouvelles relatives aux conventions qui devaient être signées avec le Procureur de la République. En effet, l'un des Procureurs de Dordogne a changé récemment. L'UNAF24 surveille la situation de près mais rien ne semble réglé.

Patrick MATTENET clôture son propos en rappelant qu'il a pris note de la candidature de Jonathan BLONDY aux futures élections du District, qu'il partagera l'ensemble des informations émises par les différentes listes, sans prendre parti. Jonathan BLONDY rebondit en affirmant que le Pôle Arbitrage ne sera pas le théâtre d'une campagne électorale, que la commission ne sera pas impactée par la campagne électorale dans son fonctionnement. Les deux choses sont distinctes et n'interféreront pas l'une avec l'autre.

TOUR DE TABLE

Jonathan BLONDY amorce ce tour de table en remerciant sincèrement Nathalie LONGUEVILLE et Aubin SOLER pour les achats effectués lors de chacun des événements organisés par le Pôle Arbitrage. Il est conscient de la charge lourde que cela fait peser sur leurs vies personnelles et parfois sur leurs finances, en devant avancer les frais ou même effectuer des achats sur leurs fonds propres, ce qui est anormal.

Nathalie LONGUEVILLE évoque le casse-tête pour maintenir un planning annuel à flot, avec les modifications de dates des événements organisés par le Comité Directeur (soirée des bénévoles, 100 ans du District etc.). Ces changements impactent les dates bloquées par le Pôle Arbitrage.

Victor DELACOUR alerte sur la situation de certains jeunes arbitres pour lesquels les parents font un petit peu d'ingérence dans le choix des désignations, ce qui n'est pas acceptable. Il évoque également l'importance pour les seniors de se mettre indisponible le samedi s'ils ne peuvent pas officier en jeunes, car cela implique trop de changements pour les responsables des désignations jeunes. Jonathan BLONDY répond qu'il a une totale confiance dans la qualité des bénévoles et de l'encadrement, et qu'en effet, les parents de jeunes arbitres doivent rester à la place qui est la leur, un soutien de leur enfant, mais pas plus.

Bruno RONGIERAS remercie les jeunes pour leur réactivité sur le groupe WhatsApp, ainsi que la CDPA pour les stagiaires couvrant les matchs jeunes. Les observations vont continuer dans les semaines à venir afin d'avoir un réel suivi de qualité de nos jeunes arbitres. Il alerte le Pôle Arbitrage sur l'accueil réservé aux arbitres et observateurs sur une rencontre de U17 Régionaux, qui fut tout bonnement inacceptable. Jonathan BLONDY prendra contact avec le club concerné.



Procès verbal

Pascal GRAULIÈRE félicite les éducateurs des U14 de l'ENTENTE GRIGNOLS VILLAMBLARD JSA NEUVIC pour leur attitude lors de la rencontre face au FC GIRONDINS DE BORDEAUX le 30 septembre dernier. Jean Marc LALET évoque avoir eu des discussions en interne au club afin de pacifier certains esprits et Jonathan BLONDY avoir échangé également avec l'éducateur concerné. Tous se félicitent de cette évolution positive. Par ailleurs, l'éducateur du FC GIRONDINS DE BORDEAUX a mis en avant la qualité de la pédagogie des arbitres en Dordogne lors des rencontres sur le territoire, ce qui confirme que la politique du Pôle Arbitrage porte ses fruits.

Jean Marc LALET indique qu'il continuera à faire des accompagnements éducateurs sur les U13 suivant son planning.

José DA SILVA est déçu de lui-même suite à l'échec au test physique D1. Il poursuivra sa mission au service de l'arbitrage périgourdin et réfléchira à la suite de sa carrière pour les saisons à venir. Jonathan BLONDY lui rappelle sa confiance totale et estime que José est un homme et un arbitre fort, capable de rebondir, tout comme Bruno RONGIERAS.

Mathieu DE MATOS demande si un match doit se jouer en cas de dépôt de réserve parce que des licences ne sont pas actives, incomplètes ou non saisies. Réponse lui est faite que les joueurs ne doivent pas apparaître sur la feuille de match et que la rencontre ne doit pas se jouer si l'effectif n'atteint pas le minimum de joueurs requis par les règlements de la compétition.

De la même façon, il fait remonter qu'il trouve illogique de ne pas pouvoir faire arbitrer les jeunes par les jeunes sur le poste d'arbitre assistant en U15 et U17. Il faudrait que cette pratique puisse être réalisable pour s'inscrire dans le prolongement de l'apprentissage fait en U13. La démarche doit venir d'un règlement particulier des compétitions mis en place par l'instance gérant la compétition et la CDA ne peut interférer sur ce type de projets, même si l'ensemble des membres partagent cette opinion.

Benjamin HAUTIER met en garde sur les indisponibilités tardives pour des motifs diverses et variés qui ne sont pas acceptables et bien trop fréquentes cette saison, plus régulières que les saisons précédentes. Il est demandé un peu de sérieux aux arbitres de tous niveaux. La bienveillance et la compréhension restent de mise mais aucune tolérance ne sera admise en cas d'abus, avec une stricte application du barème annexé au Règlement Intérieur de la CDA.

Jonathan BLONDY informe que lors de la prochaine réunion du Pôle Arbitrage, prévue le vendredi 15 décembre prochain, les arbitres de Départemental 2 seront invités. Le repas de Noël des bénévoles du Pôle sera servi à l'issue de la réunion. Il invite officiellement Patrick MATTENET à participer à cette réunion et ce repas, peu importe si Patrick BUFFIÈRE est présent, ou non. Patrick MATTENET note l'invitation et répondra présent.

Jonathan BLONDY évoque un échange téléphonique avec la Présidente de la CRA afin de faire un point sur les différents dossiers en instance entre le Pôle Arbitrage 24 et la CRA. Il remercie par ailleurs une nouvelle fois les bénévoles du Pôle pour leur investissement et leur travail au quotidien. Les résultats en termes notamment d'effectif sont le gage d'une qualité de travail, d'une rigueur depuis 2020 et d'un véritable travail établi en profondeur (rajeunissement et hausse des effectifs, rapprochement des familles etc.).

Fin de la réunion à 12h30.

Jonathan BLONDY
Président

Benjamin HAUTIER
Secrétaire de séance